

Rapport de la commission gestion-finances concernant le préavis N°1 / 2024

La commission s'est réunie les 14, 23 et 27 mai 2024 pour étudier le préavis susmentionné et rédiger ce rapport.

Personnes présentes	14.05.2024	23.05.2024	27.05.2024
Mme Pascale Menu	X	X	X
M. Yan Borboën			X
M. Quentin Bérard (suppléant)		X	X
M. Alan Carleton	X		X
M. Raphaël Conus (suppléant)	X	X	X
Mme Catherine Jaquier	X	X	X
Mme Susan Killias	X	X	X

1. Préambule

Ce préavis a été présenté à la Commission gestion-finances le 23 mai 2024 par M. Francis Monnin, Syndic et Municipal des finances. Nous tenons à le remercier pour sa pleine collaboration ainsi que ses explications détaillées.

Ses réponses sont jointes au présent rapport.

2. Analyse

L'augmentation du montant du plafond d'endettement (montant maximum de 15'000'000 CHF) de l'Association Intercommunale du SIS MORGET est nécessaire afin de pouvoir réaliser l'investissement de la construction et de l'équipement de la nouvelle caserne destinée aux pompiers de Morges.

La quote-part de CHF 473'307 de Denges correspond à la contribution au plafond d'endettement et non à une participation aux coûts de la construction. Les communes contribueront aux charges de fonctionnement annuel dans lesquelles seront inclus les intérêts liés à l'emprunt nécessaire pour réaliser le projet.

Conclusions:

La Commission gestion-finances propose au Conseil d'accepter ce préavis tel que présenté.

Pour la Commission

Pascale Menu

2024-05-30 08:42

Pascale Menu

Présidente